



ÉDITORIAL



Chères Boissettaises, chers Boissettais.

Dans l'éditorial du Journal de Boissettes de novembre 2016, j'évoquais notre futur Plan Local d'Urbanisme qui doit refléter notre vision de développement du territoire de notre commune; la Commission Municipale en charge du PLU a pratiquement terminé ses travaux, reste maintenant à formaliser le document complet du projet qui devra être

soumis au vote du Conseil Municipal en décembre de cette année pour être ensuite soumis à différentes instances publiques (Personnes Publiques Associés/PPA), dont la Préfecture de Seine-et-Marne. Puis il y aura l'organisation de l'enquête publique dont l'objet est notamment de recueillir vos avis sur le projet. Enfin une nouvelle délibération du Conseil Municipal sur le document dès lors finalisé devrait avoir lieu fin du premier semestre 2018 : à compter de juillet 2018 notre commune devrait disposer d'une nouvelle réglementation en matière d'urbanisme en lieu et place de l'ancien POS.

L'objectif de croissance démographique fixé par le Plan Local d'Habitat (PLH) passe par la construction d'une cinquantaine de logements d'aujourd'hui à fin 2021. Le PLH est l'échelon pertinent retenu par la loi pour la programmation et l'évaluation de l'habitat : le PLH est élaboré au niveau intercommunal et s'impose aux communes faisant partie d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ce qui est le cas pour

Boissettes au sein de l'Agglomération Melun Val-de-Seine. En clair, fin 2021, la population totale de notre commune devrait être de l'ordre de 550/580 habitants.

La croissance démographique attendue est donc importante pour notre village, néanmoins nous garderons une taille raisonnable au regard d'autres communes similaires à la nôtre qui, atteinte par la folie des grandeurs, ont perdu leur âme, leur spécificité de « petit village » pour devenir des communes-dortoirs. Dans le cadre obligé de nombreux règlements supra-communaux, tout au long des travaux d'élaboration du PLU, les élus boissettais ont toujours eu pour ligne de pensée la sauvegarde de l'esprit des lieux : ainsi le PLU vient sacrifier les espaces verts, tend à valoriser les espaces agricoles, évite une trop grande densification de l'habitat sur certains secteurs, garantit l'homogénéité architecturale, protège les éléments remarquables de notre cadre de vie tels que bâtis anciens, murs d'enceinte, portails...

Dans les années à venir nous aurons collectivement à accueillir de nouveaux Boissettais et Boissettaises qui auront fait le même choix de vie que nous : ils sont et seront les bienvenus !

...Le temps passe toujours trop vite et la fin de l'année approche à grand pas ; nous aurons l'occasion le dimanche 7 janvier 2018 de fêter ensemble la nouvelle année à l'occasion des traditionnels « vœux du Maire et du Conseil Municipal »... et puisque c'est là le dernier journal de l'année, permettez-moi de vous souhaiter d'ores et déjà une belle fin d'année 2017.

Bernard FABRE, Maire

AU SOMMAIRE :

INFORMATIONS MUNICIPALES

Des nouvelles de l'école
Fibre optique : suite et fin
Travaux, Aménagement et coûts

VIE DU VILLAGE

Déjeuner champêtre
Accueil des nouveaux habitants

VIE DES ASSOCIATIONS

AG de Seine-Saine
ABSL : jeux et marche

BIEN VIVRE ENSEMBLE en hiver

PARTENAIRES TERRITORIAUX

Melun Val de Seine
SMITOM

AGENDA



Après le discours du Maire, le 11 novembre, Cyrille et Thierry déposent un *Abelia Grandiflora* devant la plaque commémorative

PROCHAINE DATE À RETENIR

Dernière collecte des déchets verts le vendredi 15 décembre.

Reprise le vendredi 16 mars 2018.

Dans l'intervalle, broyez, paillez mais surtout ne vous autorisez pas à brûler.

C'est interdit et passible d'une amende de 450 € !

INFORMATIONS MUNICIPALES

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Lundi 4 septembre, les « grands » se sont retrouvés avec plaisir alors que les plus jeunes essayaient quelques larmes en faisant leurs premiers pas en maternelle !

L'effectif est de 102 élèves dont 17 enfants de Boissettes contre 14 l'an dernier et surtout 6 en maternelle contre 4 en 2016... Est-ce le signe d'un rajeunissement progressif de la population ?

Il convient de noter le **retour à la semaine de quatre jours** souhaité en juin par la majorité des parents d'élèves bien que satisfaits des activités pratiquées par leurs enfants pendant deux années grâce au dispositif des NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques).



Bulletins roses pour les filles et bleus pour les garçons

Le 16 octobre s'est déroulé dans le respect de la démocratie et avec beaucoup de discipline l'élection des représentants du **Conseil Municipal des Enfants**. 5 filles et 5 garçons de CM1 et CM2 étaient candidats pour 7 postes de conseillers. Lors de leur premier Conseil Municipal du 9 novembre, ils ont élu pour Maire Corentin, pour premier Adjoint Tyron, jeune boissettais que nous félicitons ici et pour deuxième Adjointe Elia.



*De gauche à droite, 1^{er} rang: Pierre-Louis - Tyron - Corentin - Elia
2^e rang: Robert - Carla - Sofia*

La contribution aux frais de scolarité des enfants de parents contribuables sur la commune de Boissettes s'élève désormais à 50 € par élève en primaire, 70 € au collège et 90 € au lycée et sera versée sur présentation à la mairie avant le premier décembre, d'un certificat de scolarité.

FIBRE OPTIQUE: SUITE ET FIN

Début octobre, 67 % des logements étaient raccordables à la Fibre. Les 227 logements de Boissettes devraient être raccordables à la fin de l'année 2017 et donc pouvoir bénéficier du Très Haut Débit. Voici les questions les plus courantes concernant la FIBRE... et leurs réponses:

Mon logement est-il raccordable ?

Sur <https://boutique.orange.fr/eligibilite> entrez votre adresse ou votre N° de Tél. et vous aurez la réponse.

À qui m'adresser ?

À partir du moment où votre logement est raccordable -on dit « éligible à la FIBRE »-, tous les opérateurs du marché (FAI : Fournisseur Accès Internet) peuvent vous proposer un abonnement. Il n'y a pas de monopole, c'est uniquement un choix commercial de leur part de le faire ou pas... Interrogez-les.

Des travaux de terrassement sont nécessaires pour faire passer la FIBRE, qui doit payer ces travaux ?

- Si les travaux se situent dans le domaine public -la rue, la route, le trottoir etc.- le FAI que vous avez choisi, doit s'adresser à ORANGE qui effectuera les travaux à ses frais.
- Si les travaux se situent dans **vostra propriété, c'est à vous de payer les frais.**

TRAVAUX, AMÉNAGEMENT, COÛTS

Les travaux d'installation de la **véranda à usage de sas d'entrée** du public côté cour de la mairie ont débuté le 10 novembre et seront achevés début 2018 : Coût 29 500 €, subventionné à hauteur de 11 800 €.

Le chantier de réhabilitation et d'**agrandissement de la salle communale l'École** est prévu au printemps prochain pour une durée de l'ordre de quatre mois. Le sol est à refaire, une nouvelle cuisine, des toilettes et un vestiaire permettront d'y organiser fêtes et événements dans des conditions de confort et de sécurité adaptées.

Coût 81 544 euros, subvention 32 617 euros. Démarrage des travaux en mars 2018.

L'éclairage partiel de la rue des Praillons pourrait être entrepris avant la fin de l'année dès l'obtention formelle de la subvention : coût 11 570 €, subvention 6 942 €.

Grâce à la magie du trompe l'œil **deux transformateurs électriques** ont fait peau neuve: l'un aux Uzelles s'est mué en lavoir, l'autre rue des Sables en entrée d'une belle propriété traversée d'un ruisseau !

Le même sort est promis à celui de la rue Brouard, près de l'arrêt du bus.

C'est Stéphane VAN T VERR, artiste-peintre de Saint-Mammès, qui a réalisé les fresques.

Coût 5 000 € dont subventions de 40 % (SDESM + ENEDIS).



VIE DU VILLAGE

DÉJEUNER CHAMPÊTRE DU 17 SEPTEMBRE

Toujours festifs, les boissettais se sont retrouvés pour le traditionnel déjeuner du troisième dimanche de septembre: le punch dégusté en plein air et sous le soleil favorise les retrouvailles et permet de lier connaissance. Timing parfait: peu après 14 heures, c'est l'heure d'honorer la daube dans la salle communale, juste au moment où la pluie se met à tomber!

Toutes les générations sont présentes, du plus jeune, Mathis, 3 ans aux plus âgé(e)s qui se reconnaîtront!

En clôture, la roue de la chance a tourné pour les heureux gagnants de la traditionnelle tombola: 2 lots pour Philippe et Cendrine et le gros lot pour Jocelyne, très émue.

Ce repas annuel est un important moment de convivialité de la vie de notre village: merci encore à tous, participants et organisateurs de l'ABSL d'avoir contribué à sa réussite.



ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Habiter Boissettes, que du bonheur en perspective!

Ils étaient 17 nouveaux habitants de la commune, sans compter les enfants, à répondre présents à la réception organisée en leur honneur par le maire et l'équipe municipale le 11 novembre en fin d'après-midi.

Dès l'accueil les élus ont joué les médiateurs pour favoriser les contacts entre les nouveaux arrivants et tisser des liens entre futurs voisins.

Le maire a présenté le village et ses perspectives de développement démographique, raisonnable et raisonné afin d'en garder le charme discret qui en fait un lieu de vie unique.



Après que chaque élu ait exposé ses principaux domaines d'intervention, les nouveaux boissettais et boissettaises se sont présentés et ont exprimé avec conviction le choix de leur nouveau lieu de vie.

Pour faciliter leur adaptation, un livret d'accueil leur a été remis, ainsi qu'un encart informatif sur le journal et l'histoire du village et le pin's du logo de Boissettes... Le buffet préparé par l'ABSL a parachevé leur intégration!

VIE DES ASSOCIATIONS

SEINE-SAINE

L'assemblée générale de l'Association se tiendra le samedi 18 novembre à 10h30 en la salle « L'École », mairie de Boissettes, 3 place de Verdun.

SEINE-SAINE

Rappel: l'association Seine-Saine a pour objectif de protéger l'environnement et d'agir auprès des autorités administratives et élues et le cas échéant d'engager toute action en justice, pour faire respecter la réglementation tant de la navigation sur la Seine que des activités sur ses rives, afin de garantir la sécurité et la tranquillité des riverains et des usagers.

À l'ordre du jour: Rapport moral: les actions - Rapport financier - Recouvrement des cotisations (3,00 €) - Échanges amicaux autour d'un verre...

ABSL, Association Boissettes Sports et Loisirs

Jouer (aux cartes: tarot - belote) ou au scrabble est un plaisir que partagent chaque mardi à 20h30 entre 10 et 18 personnes: rejoignez-les, c'est ouvert, convivial et sans esprit de compétition!

Si vous n'êtes pas disponible en semaine mais souhaitez faire une bonne marche le dimanche matin de 9h30 à 11h30, c'est possible: contact www.boissettes.fr rubrique **Marche**.



BIEN VIVRE ENSEMBLE

En hiver aussi, nous avons des obligations citoyennes:

Pour préserver **la propreté des voies**, il nous incombe de nettoyer et balayer les trottoirs et caniveaux en toutes saisons y compris par temps de neige ou de verglas, pour faciliter le passage des piétons sur toute la longueur et la largeur de la façade ou de la clôture.

Sans attendre une injonction du maire, nous devons **couper les branches et racines** s'avancant sur le domaine public au droit de la limite de propriété.

PARTENAIRES TERRITORIAUX

En application de la loi NOTRe, la compétence touristique est désormais intercommunale. Pour en savoir plus sur les animations et manifestations organisées sur le territoire, contactez:



L'Office de Tourisme de Melun Val de Seine

20, place Saint Jean - 77000 - MELUN

01 64 52 64 52 - www.tourisme.fr

Et plongez dans le grand bain culturel 2017-2018 en téléchargeant la plaquette communautaire sur www.melunvaldeseine.fr pour choisir spectacles et concerts.



ÇA MARCHE!



Un boissettais témoigne:

«Après avoir envoyé par email (un courrier fait aussi l'affaire) le contrat/formulaire qui autorise le personnel à prendre chez l'habitant les encombrants, un rendez-vous est pris par téléphone dans les 10 à 15 jours; une plage horaire est proposée, par exemple 9h00-12h00.



Les encombrants regroupés derrière le portail sont pris par les agents du SMITOM. Une signature formalise la rapide prestation. »

<http://www.lombric.com/allo-encombrants>

AGENDA

Samedi 25 novembre
Soirée Beaujolais nouveau /Rock!

Dimanche 7 janvier
Vœux du Maire

Vendredi 12 janvier
Conseil Municipal

Retrouvez l'agenda actualisé sur www.boissettes.fr
et recevez toute l'actualité en vous inscrivant à la newsletter

Horaires d'ouverture au public de la Mairie: Mercredi: 9h00 - 12h00 - Vendredi: 15h00 - 19h00 - Le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

Le Maire et les conseillers municipaux reçoivent sur rendez-vous.

Directeur de la publication: Bernard FABRE - Comité de rédaction: Franceline ADT-GUILBERT, Fabienne COLIN-FAURE, Xavier DARAS

Parution 3 fois par an: mars, juillet et novembre - Tirage 200 ex - Distribution par nos soins